

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 20 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 14).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ HOARAU Brigitte/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLLOT Nicole/ JAVEL François/ LOYHER Jeanne/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 58 au Rapport n° 19/4-013)/ LAGOURGUE Michel/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/4-002)/ HO-SHING Cynthia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

par NAILLET Philippe

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

CLAIN Claudette

par PESTEL René Louis

Pour toute la durée de la séance

VOLIA-GARNIER Laetitia

par KICHENIN Virgile

À son départ (18 h 23 / Rapport n° 19/4-022)

EUPHRASIE Didier

par ASSABY Maximilien

Pour toute la durée de la séance

MARCHAU Jean-Pierre

par BARDINOT Sonia

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

BAREIGTS Éricka

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

SILOTIA William

par CHOPINET Gérard

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

VITRY Faouzia

par TÉCHER Régis

À son départ (18 h 30 / Rapport n° 19/4-025)

HO-SHING Cynthia

par LAGOURGUE Michel

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194019-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2019  
Date de réception préfecture : 25/09/2019

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-016
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
	MAILLOT Gérald	sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-033
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-035
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-038
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-043
(3)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	

CCAS Centre communal d'Action sociale  
CDÉ Caisse des Écoles

CAP Club Animation Prévention  
OMS Office municipal des Sports

(1) absente à la séance  
(2) partie au Rapport n° 19/4-004  
(3) partie au Rapport n° 19/4-025

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194019-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2019  
Date de réception préfecture : 25/09/2019

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

JEAN-PIERRE Philippe	arrivé	à 17 h 25	au Rapport n° 19/4-002	
CLAIN Claudette	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à PESTEL René Louis</i>
BAREIGTS Éricka	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à ADAME Brigitte</i>
FOURNEL Dominique	arrivé	à 17 h 58	au Rapport n° 19/4-013	
EUPHRASIE Didier	parti	à 18 h 23	au Rapport n° 19/4-022	<i>procuration à ASSABY Maximilien</i>
HO-SHING Cynthia	partie	à 18 h 30	au Rapport n° 19/4-025	<i>procuration à LAGOURGUE Michel</i>
MAILLOT Gérald	parti	à 19 h 30	au Rapport n° 19/4-044	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

**LE MAIRE**



**Gilbert ANNETTE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194019-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2019  
Date de réception préfecture : 25/09/2019

**OBJET**        **Académie intergénérationnelle des Camélias**  
Engagement du partenariat Ville de Saint-Denis/ Caisse d'Allocations familiales (CAF) de la Réunion

---

L'Académie intergénérationnelle des Camélias se situe dans le quartier des Camélias - angle des rues Georges Clémenceau et des Camélias.

Cet équipement financé dans le cadre du PRU des Camélias à hauteur de 4 millions d'euros est né de la concertation avec les habitants.

D'une surface de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, il comprend :

- 1 grande salle multi activités de 400 m<sup>2</sup>,
- 4 salles d'activités de 50 m<sup>2</sup> chacune,
- 1 studio d'enregistrement,
- 1 salle de travail coworking pour les équipes,
- 1 espace d'activité bureau,
- 1 cafétéria,
- 1 plateau vert permettant la pratique du hand et du football,
- 1 théâtre de verdure de 220 places,
- 1 mail piéton,
- 1 espace jardin et une grande esplanade.

Les travaux ont débuté en 2017 et devraient se terminer en septembre 2019.

S'agissant du projet social, l'Académie intergénérationnelle des Camélias se conçoit comme un centre intergénérationnel dont l'objectif majeur est de redonner du sens à la vie des générations au travers des pratiques et activités sportives, culturelles, intellectuelles, de tutorat, de médiation, de créativité, d'échanges, le tout grâce à la solidarité intergénérationnelle.

Ainsi, il s'entend comme :

- un projet transversal entre les âges, concernant toutes les générations ;
- un espace d'activités multiples où les générations se croisent, favorisant les interactions et le vivre ensemble ;
- une structure offrant à toutes les générations un équipement adapté et répondant aux besoins de chacun.

S'agissant de l'équipe dédiée au projet, le recrutement du Directeur de l'Académie, chef du projet social, est en cours.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190920-194019-DE Date de télétransmission : 25/09/2019 Date de réception préfecture : 25/09/2019
---

Afin de mener à bien ce projet, la Ville de Saint-Denis travaille avec de multiples partenaires, que sont les habitants, la CAF, les bailleurs, l'Etat...

Le partenariat avec la CAF se concrétisera par la demande d'agrément de centre social et le financement de prestations comprenant : l'animation globale et l'animation collective dans le limites qui suivent :

- |                        |                       |              |                |
|------------------------|-----------------------|--------------|----------------|
| - animation globale    | prestation CAF        | 40 % maximum | soit 67 693 €, |
| - animation collective | taux de la prestation | 60 % maximum | soit 23 648 €. |

A partir du mois de septembre, la Ville de Saint-Denis pourra bénéficier des financements en préfiguration pour le poste de directeur, chef du projet social.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- 1° d'autoriser la Ville à porter le projet de l'Académie intergénérationnelle des Camélias ;
- 2° de m'autoriser à solliciter la demande d'agrément de centre social auprès de la CAF ou toute autre demande de prestation liée à la préfiguration ;
- 3° de valider le projet et ses objectifs, ainsi que le partenariat avec la CAF ;
- 4° de m'autoriser à déposer le projet auprès de la CAF et à signer tous les actes y afférents.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190920-194019-DE Date de télétransmission : 25/09/2019 Date de réception préfecture : 25/09/2019
---

**OBJET**        **Académie intergénérationnelle des Camélias**  
Engagement du partenariat Ville de Saint-Denis/ Caisse d'Allocations familiales (CAF) de la Réunion

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/4-019 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur HOAREAU Jean-François - 7ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Solidarités » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise la Ville à porter le projet de l'Académie intergénérationnelle des Camélias.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter la demande d'agrément de centre social auprès de la CAF ou toute autre demande de prestation liée à la préfiguration.

**ARTICLE 3**

Valide le projet et ses objectifs, ainsi que le partenariat avec la CAF.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à déposer le projet auprès de la CAF et à signer tous les actes y afférents.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190920-194019-DE Date de télétransmission : 25/09/2019 Date de réception préfecture : 25/09/2019
---